



MAIRIE
84240 SANNES

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 Août 2014 à 18H30

Etaient présents : Monique BARNOUIN, Eve MAUREL, Gilles MOYNE, Alberte FELINES ; Jean-Louis STAIANO, Claude GARCIN.

Absents excusés : Frédéric AMOURDEDIEU, Yves GIAI-CHECA, Alain LAGIER

Mme Armelle TOUATI donne pouvoir à Mme Monique BARNOUIN

Mr Bruno PEREZ donne pouvoir à Mr Gilles MOYNE

Secrétaire : Gilles MOYNE

Approbation du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Délibération concernant les coûts des concessions du cimetière :

Madame Le Maire explique aux élus que le prix des concessions n'a pas été revu depuis l'année 2003.

Par ailleurs, il conviendrait de fixer les tarifs pour les concessions et les cavurnes pour les durées trentenaires et cinquantenaires.

Compte tenu des tarifs appliqués dans les communes environnantes, les tarifs pourraient être fixés comme suit :

	trentenaire	cinquenaire
CONCESSIONS	400 €	800 €
CAVURNES	300 €	500 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, l'ensemble des élus présents approuve à l'unanimité le tarif des concessions du cimetière.

Délibération concernant le dispositif d'assistance aux collectivités territoriale de Vaucluse (DACT84) :

Madame Le Maire rappelle aux membres au Conseil Municipal, la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République qui avait instauré les dispositifs « ATESAT » (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Ce dispositif permettait notamment, aux communes qui ne disposaient pas de moyens budgétaires suffisants, de bénéficier d'un appui des services de l'État dans des domaines comme l'aménagement, l'habitat ou la voirie. Or, la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a supprimé l'ATESAT à compter du 1er janvier 2014.

Madame le Maire informe les élus que le Département a initié un Dispositif d'Assistance aux Collectivités Territoriales de Vaucluse (DACT84) mettant en cohérence, au travers d'une plateforme collaborative, une offre de conseil et d'assistance technique en lien avec les structures suivantes : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.), l'Association Habitat et Développement (H. & D.) et la Société Publique Locale (S.P.L.) Territoire 84.

Madame le Maire explique aux élus qu'afin de bénéficier de cette aide, il conviendrait de signer une convention d'Assistance aux Collectivités Territoriales de Vaucluse avec le Département (DACT84), dont le coût est de 0,50 € par habitant. Madame le Maire donne lecture aux élus du projet de convention avec le Département et demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, l'ensemble des élus présents approuve à l'unanimité la signature de la convention d'Assistance aux Collectivités Territoriales Vauclusiennes, (DACT84) avec le département de Vaucluse.

Limitation de circulation sur un chemin rural :

Suite aux divers problèmes notamment le dépôt de gravats en tout genre, de cannettes de boissons, autour de la chapelle il avait été proposé de limiter l'accès du chemin de la chapelle par l'installation d'une barrière. Suite à la lecture de plusieurs textes de lois traitant de problèmes similaires, il est relevé qu'il est interdit de limiter l'accès sur un chemin communal par l'installation de barrières. Ce projet est donc annulé.

La séance est levée à 20H00